

REPERES POUR LES PRATIQUES :

La contribution à Un repère pour les pratiques professionnelles en médecine du travail est l'identification d'une pratique professionnelle de médecin (ou d'infirmière) du travail adossée à un cas clinique exposé en séance de GAPEP, destinée à soutenir la santé du salarié.

La contribution à un repère peut être rédigée par des membres du GAPEP ou par son binôme. Elle est toujours adossée au cas clinique dont elle est issue. Chaque contribution au Repère et cas clinique sont consultables par les membres de GAPEP et les groupes de pairs.

Chaque contribution au repère pour la pratique peut être soumise à la controverse entre pairs dans sa dimension de soutien à la santé des salariés, et de sa capacité à faire progresser les pratiques. Des temps dédiés peuvent être consacrés à l'examen de ces contributions aux repères.

AG du 18-01-2014